



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 5 février 2026
(21)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Peter M. Boehm (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adler, Al Zaijak, Boehm, Coyle, Deacon (*Ontario*), Harder, c.p., Hébert, MacDonald, Ravalia, Wilson et Woo (11).

Participent à la réunion : Brian Hermon et Zak Black, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 25 septembre 2025, le comité poursuit son étude sur les relations étrangères et le commerce international en général. (Sujet : Le développement international dans le climat mondial actuel)

TÉMOINS :

Affaires mondiales Canada :

Christopher MacLennan, sous-ministre du Développement international;

Leslie Norton, sous-ministre adjointe, Secteur des partenariats et des programmes d'aide internationale;

Catherine Jobin, sous-ministre adjointe, Secteur de la stratégie, des politiques et des affaires publiques.

Coopération Canada :

Kate Higgins, directrice générale.

Cuso International :

Nicolas Moyer, directeur général.

Oxfam-Québec :

Béatrice Vaugrante, directrice générale (*par vidéoconférence*).

Christopher MacLennan fait une déclaration puis, avec Leslie Norton et Catherine Jobin, répond aux questions.

À 11 h 20, la séance est suspendue.

À 11 h 24, la séance reprend.

Kate Higgins, Nicolas Moyer et Béatrice Vaugrante font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 12 h 14, la séance est suspendue.

À 12 h 17, la séance reprend à huis clos.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 26 novembre 2025, le comité poursuit son examen de la teneur des éléments des sections 18 et 27 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Il est convenu que le personnel des membres soit autorisé à être présent à la réunion à huis clos, à moins que le comité/le Sous-comité du programme et de la procédure en décide autrement.

Il est convenu que le projet de rapport soit adopté dans les deux langues officielles et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version définitive du rapport, en tenant compte des discussions d'aujourd'hui, et en y apportant tout changement jugé nécessaire sur le plan de la forme, de la grammaire ou de la traduction.

Il est convenu que le président soit autorisé à déposer le rapport au Sénat dans les deux langues officielles, dès que possible.

À 12 h 23, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Chantal Cardinal